

# VENTE DE TICKETS CANTINE & GARDERIE

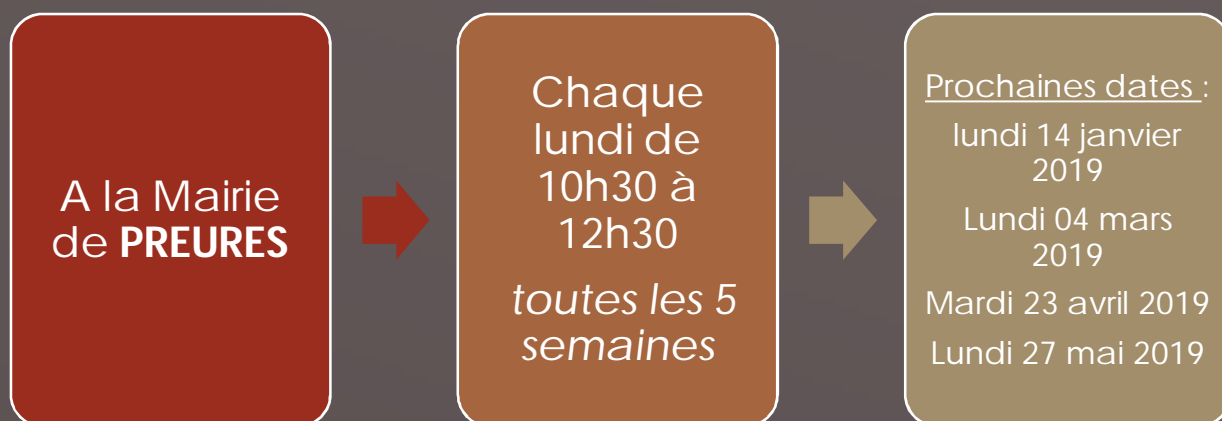


A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, exercera la compétence périscolaire (ATSEM, garderie, cantine, transports) en lieu et place des 49 communes membres. Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de communes a décidé d'harmoniser la vente de tickets pour la cantine et la garderie à toutes les écoles.

## Quand et où acheter vos tickets de cantine et de garderie ?



Règlement par chèque ou espèce

*Les tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par la Communauté de communes restent identiques à ceux appliqués par la commune fin 2018.*

**Renseignements auprès de la Communauté de communes :**  
**Sonia Primorin - Téléphone : 03 61 52 80 05**